

# Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Ha 775**  
Résidentielle faible densité



<b>USAGES</b>	<b>Habitation</b>	unifamiliale	h1	●	●			
		bi et trifamiliale	h2					
		multifamiliale	h3					
		multifamiliale collective	h4					
		maison mobile	h5					
	<b>Commerce</b>	détail et services de proximité	c1					
		détail et serv. prof. et spéc.	c2					
		hébergement	c3	●a)	●a)			
		restauration	c4					
		diver. et act. récréotouristiques	c5					
détail et de serv. contraignants		c6						
débîts d'essence		c7						
commerces et serv. reliés à l'auto.		c8						
gros, lourds et act. para-indust.		c9						
<b>Industrie</b>	prestige	i1						
	légère	i2						
	lourde	i3						
	extractive	i4						
<b>Institt., public &amp; communautaire</b>	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1			●			
	institutionnel et administratif	p2						
	communautaire	p3						
	infrastructures et équipements	p4						
<b>Agricole</b>	culture du sol	a1						
	agriculture, forest. et sylviculture	a2						
	élevage	a3						
	élevage en réclusion	a4						
<b>Aire nat.</b>	conservation	n1						
	récréation ext.	n2			●			
<b>NORMES PRESCRITES</b>	<b>Structure</b>	isolée		●	●			
		jumelée						
		contiguë						
	<b>Marges</b>	avant (m)	min.	4	4			
		latérale (m)	min.	4	4			
		latérales totales (m)	min.	8	8			
		arrière (m)	min.	4	4			
	<b>Bâtiment</b>	largeur (m)	min.	7,3	7,3			
		hauteur (étages)	max.	2	2			
		hauteur (m)	max.	11	11			
superficie de bâtiment au sol (m <sup>2</sup> )		min.	53	53				
superficie de plancher (m <sup>2</sup> )		max.						
<b>RAPPORT</b>	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	30	15				
	nombre de logement à l'hectare	max.						
	espace naturel (%)		10	10				
<b>TERRAIN</b>	largeur (m)	min.	25	25				
	profondeur (m)	min.						
	superficie (m <sup>2</sup> )	min.	925	1500				
<b>DISCRÉT.</b>	P.I.I.A.		●	●	●			
<b>DISP. SPÉC</b>			(1)(2)	(1)(3)	(5)			
			(4)(5)	(4)(5)	(6)			
			(6)(7)(8)	(6)(7)(8)				

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU	
<b>Usage spécifiquement permis :</b> (a) gîte touristique	
<b>Usage spécifiquement exclu :</b>	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
(1) art. 35 - usage additionnel de service (2) terrain desservi (3) terrain partiellement desservi (4) art. 37 - logement accessoire (5) lotissement art. 21, 22, 23 - dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (6) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale (7) art. 240.1 - logement intergénérationnel (8) art. 61 - marge de recul le long du parc linéaire Le P'tit Train du Nord	

AMENDEMENTS	
23-04-2025	194-77-2024 (logement intergénérationnel)